



SUSTAINABILITY



Politique de lutte contre la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts

20/07/2026
Version 1.0

LECTRA

Spark your transformation

Sommaire

Périmètre d'application	3
Cadre de référence	4
Articulation avec les dispositifs internes	4
Définitions	4
Engagements	6
Prévention de la fraude et de la corruption	
Cadeaux et hospitalité	
Gestion des conflits d'intérêts	
Relations avec les tiers	
Interactions avec les agents publics	
Contributions politiques, dons et mécénat	
Dispositifs de mise en œuvre	7
Formation et sensibilisation	
Contrôles et responsabilités	
Dispositif d'alerte éthique	
Sanctions	
Responsabilités	9
Suivi et révision	10
Annexe	11

En tant que groupe mondial, Lectra s'engage à respecter une éthique des affaires sans compromis.

Cette politique s'inscrit pleinement dans la démarche de durabilité du Groupe et contribue à la dynamique portée par ses engagements en la matière.



Transformation



Talent



Transparence

La présente politique formalise les engagements de Lectra en matière de prévention, de détection et de traitement des risques de fraude et de corruption.

Elle vise notamment à :

- promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité ;
- prévenir les risques de fraude et de corruption ;
- protéger les collaborateurs, les actifs, les ressources et la réputation du Groupe ;
- fournir un cadre clair sur les comportements attendus ;
- garantir le respect des lois et réglementation applicables ;
- encourager l'identification et le signalement des comportements non conformes ;
- renforcer les dispositifs de contrôle et de prévention au sein du Groupe.

L'ambition est de promouvoir une culture d'intégrité et de responsabilité dans l'ensemble de nos activités, tout en garantissant le respect des lois applicables et la protection des intérêts de Lectra et de ses parties prenantes.

Périmètre d'application

La présente politique a pour objet de prévenir, détecter et traiter les risques de fraude et de corruption susceptibles d'affecter Lectra, ses collaborateurs, ses partenaires ou toute autre partie prenante.

Elle s'applique :

- à l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- aux Administrateurs et Dirigeants ;
- à tous les collaborateurs, quelles que soient leurs fonctions ou leur statut ;
- aux stagiaires, alternants et travailleurs temporaires ;
- aux consultants, prestataires, agents commerciaux et intermédiaires agissant pour le compte du Groupe ;
- aux partenaires commerciaux lorsque les engagements contractuels le prévoient.

Cadre de référence

Le Groupe fonde sa démarche sur des exigences légales, réglementaires et des standards internationaux reconnus :

- la loi française n° 2016-1691 dite « Sapin II » ;
- le Code pénal français ;
- le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) américain ;
- le UK Bribery Act ;
- la loi Wasserman ;
- la directive (EU) 2026/1021 anticorruption ;
- les législations locales applicables dans les pays où Lectra opère ;
- la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) ;
- la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales ;
- les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA).

Articulation avec les dispositifs internes

Cette politique s'inscrit dans le cadre normatif global du Groupe et doit être lue conjointement avec :

- le Code éthique, qui définit les principes de conduite et d'intégrité pour l'ensemble des collaborateurs et parties prenantes du Groupe ;
- le dispositif d'alerte éthique, accessible aux collaborateurs et aux parties prenantes externes ;
- la politique cadeaux et hospitalité, qui définit les règles applicables aux cadeaux, invitations et autres marques d'hospitalité ;
- la Charte achats responsables, qui fixe les exigences sociales, éthiques et environnementales applicables aux fournisseurs et partenaires.

Définitions

Fraude : la fraude désigne tout acte volontaire ou toute omission intentionnelle visant à obtenir un avantage indu ou à causer un préjudice à Lectra, à ses collaborateurs, à ses partenaires ou à toute autre partie prenante. La fraude peut être commise par action ou par dissimulation d'informations et peut prendre de nombreuses formes, notamment :

- Falsification de documents ou d'informations** : création, modification ou utilisation de documents, données ou déclarations inexacts dans le but d'induire en erreur ou d'obtenir un avantage injustifié.
- Fraude comptable ou financière** : manipulation d'écritures comptables, dissimulation d'opérations, présentation inexacte d'informations financières ou tout autre acte visant à fausser la situation financière ou la performance de l'entreprise.
- Détournement d'actifs ou de ressources** : utilisation, appropriation ou détournement non autorisé d'argent, de matériel, d'équipements, de données, de logiciels ou de tout autre bien appartenant à Lectra.

- iv. **Fausses notes de frais ou demandes de remboursement indues** : présentation de dépenses fictives, inexactes ou non conformes aux règles internes dans le but d'obtenir un remboursement ou un avantage financier.
- v. **Fraude auprès de tiers** : tout acte de tromperie impliquant un client, un fournisseur, un partenaire, une administration ou toute autre partie prenante afin d'obtenir un avantage indu ou d'éluder une obligation.

Corruption : au sens de la présente politique, la corruption désigne un comportement malhonnête consistant à rechercher, solliciter, accepter, recevoir, promettre, offrir ou accorder, directement ou indirectement, pour soi-même ou pour un tiers, tout paiement, cadeau, faveur ou avantage indu en contrepartie de l'accomplissement, de l'omission ou de l'influence d'un acte relevant d'une fonction, d'une responsabilité ou d'une relation d'affaires. La corruption peut prendre de nombreuses formes, notamment :

- i. **Paiement de pots-de-vin** : versement ou promesse d'un avantage afin d'obtenir une décision, une faveur, un contrat ou un traitement préférentiel.
- ii. **Paiement de facilitation** : paiement non officiel, généralement de faible montant, destiné à accélérer ou garantir l'exécution d'une démarche administrative ou d'un acte auquel le demandeur est déjà légalement en droit de prétendre.
- iii. **Octroi d'avantages indus** : remise d'argent, de services, de dons, de voyages ou de tout autre avantage visant à influencer une décision ou un comportement professionnel.
- iv. **Corruption passive** : sollicitation ou acceptation d'un avantage indu par une personne en contrepartie de l'exercice, de l'omission ou de l'influence d'un acte relevant de ses fonctions.

Pot-de-vin (Bribery) : un pot-de-vin désigne tout avantage financier ou non financier offert, promis, demandé ou accepté dans le but d'influencer de manière inappropriée une décision, une action ou un comportement. Les pots-de-vin peuvent prendre la forme d'argent, de cadeaux, de services, de voyage, de repas, de prestations gratuites, d'opportunités commerciales ou tout autre avantage de valeur.

Trafic d'influence : au sens de la présente politique, le trafic d'influence désigne le fait de solliciter, accepter, offrir ou accorder un avantage indu afin d'obtenir l'intervention réelle ou supposée d'une personne disposant d'une influence sur une décision prise par une autorité publique, une organisation ou un décideur privé. Le trafic d'influence est interdit au même titre que la corruption.

Conflit d'intérêts : un conflit d'intérêts correspond à toute situation dans laquelle des intérêts personnels, familiaux ou financiers sont susceptibles d'influencer ou de paraître influencer l'exercice objectif et impartial des responsabilités professionnelles.

Tiers : un tiers désigne toute personne physique ou morale entretenant ou susceptible d'entretenir une relation d'affaires avec Lectra, notamment les clients, fournisseurs, consultants, partenaires, distributeurs, agents commerciaux ou sous-traitants.

Engagements

Prévention de la fraude et de la corruption

Lectra applique une politique de tolérance zéro à l'égard :

- de la fraude ;
- de la corruption active et passive ;
- des pots-de-vin ;
- des commissions occultes (« kickbacks ») ;
- des paiements de facilitation ;
- du trafic d'influence.

Chaque collaborateur doit exercer ses fonctions avec honnêteté, intégrité, transparence et professionnalisme.

Une vigilance particulière est attendue dans les activités présentant un risque accru de corruption, notamment les activités commerciales, les relations avec les intermédiaires, les achats stratégiques, les opérations de croissance externe ou les activités exercées dans certains pays à risque.

Cadeaux et hospitalité

Les cadeaux, invitations et marques d'hospitalité doivent rester raisonnables, occasionnels, transparents et conformes aux usages professionnels légitimes.

Ils ne doivent jamais être utilisés pour influencer une décision ou obtenir un avantage indu.

Les seuils, modalités d'approbation et règles détaillées applicables sont définis dans la politique cadeaux et hospitalité du Groupe.

Gestion des conflits d'intérêts

Les collaborateurs doivent éviter toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

Une attention particulière doit être portée aux situations impliquant :

- des liens familiaux ou personnels avec un client, un fournisseur ou un partenaire ;
- des intérêts financiers dans une société en relation avec Lectra ;
- l'exercice d'activités externes susceptibles d'interférer avec les responsabilités professionnelles ;
- toute situation pouvant remettre en cause l'impartialité d'une décision.

Tout conflit d'intérêts identifié ou suspecté doit être déclaré à son manager ou au Responsable conformité afin que des mesures appropriées puissent être mises en œuvre, conformément à l'annexe 1.

Relations avec les tiers

Lectra attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les mêmes standards d'intégrité que ceux appliqués au sein du Groupe. Le Code éthique prévoit déjà des engagements spécifiques applicables aux fournisseurs, agents et autres partenaires de Lectra.

Les collaborateurs impliqués dans la sélection, l'approbation ou le suivi des tiers doivent agir avec diligence et s'assurer que les relations d'affaires reposent sur des critères objectifs, transparents et légitimes.

Lorsque cela est nécessaire, Lectra peut mettre en œuvre des vérifications adaptées afin d'évaluer l'intégrité, la réputation, la conformité et les risques associés à certains partenaires.

Aucune relation d'affaires ne doit être engagée ou poursuivie lorsqu'il existe un risque significatif de fraude, de corruption ou d'atteinte à la réputation du Groupe.

Interactions avec les agents publics

Les collaborateurs doivent faire preuve d'une vigilance renforcée lors des interactions avec les administrations, autorités publiques, organismes de certification, autorités douanières ou fiscales.

Aucun avantage indu ne peut être proposé, offert ou accordé afin d'obtenir un traitement préférentiel, une autorisation, une certification ou l'accélération d'une procédure administrative.

Contributions politiques, dons et mécénat

Lectra n'autorise aucun financement de parti politique ou de candidat dans le but d'obtenir un avantage commercial ou réglementaire.

Les dons, actions de mécénat et opérations de sponsoring doivent poursuivre un objectif légitime, être documentés et respecter les procédures du Groupe.

Dispositifs de mise en œuvre

Formation et sensibilisation

Lectra s'engage à former et sensibiliser régulièrement ses collaborateurs aux risques de fraude et de corruption.

Des actions de sensibilisation sont déployées à l'échelle du Groupe et des formations spécifiques sont organisées pour les populations les plus exposées, notamment :

- Les équipes commerciales et directeurs commerciaux ;
- Les agents commerciaux ;
- Les acheteurs et les responsables achats ;
- Les directeurs pays et directeurs régionaux ;
- Les responsables qualité ;
- Les responsables de sites industriels ;
- Les équipes impliquées dans les activités de fusion-acquisition ;
- Les équipes de supports terrain et à distance.

Ces formations sont renouvelées périodiquement afin de maintenir un niveau de sensibilisation adapté aux risques identifiés.

Contrôles et responsabilités

La prévention de la fraude et de la corruption est une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs.

À ce titre :

- chaque collaborateur doit respecter les procédures internes applicables et agir avec intégrité ;
- les managers doivent promouvoir une culture de conformité et veiller à l'application effective de la présente politique ;
- les fonctions d'audit et de conformité collaborent avec les équipes dans l'identification et la gestion des risques ;
- les directions opérationnelles veillent à la mise en œuvre de mesures adaptées de prévention et de contrôle.

Lectra met en œuvre des dispositifs de contrôle destinés à prévenir, détecter et corriger les situations non conformes. Le Code éthique prévoit également des mécanismes de surveillance et de contrôle permanents et périodiques.

Dispositif d'alerte éthique

Toute personne ayant connaissance ou suspectant de bonne foi un acte de fraude, de corruption, de trafic d'influence ou toute autre violation de la présente politique est encouragée à effectuer un signalement.

Les signalements peuvent être adressés :

- au supérieur hiérarchique ;
- à la Direction des ressources humaines ;
- au Responsable conformité ;
- via la plateforme d'alerte du Groupe.

Lectra garantit la confidentialité des signalements ainsi que la protection des personnes agissant de bonne foi. Aucune mesure de représailles ne sera tolérée à l'encontre d'une personne ayant effectué un signalement conformément aux règles applicables.

Lien vers la plateforme de signalement :

[Lectra Ethics & Compliance OpenLine](#)

Sanctions

Le non-respect de la présente politique peut exposer son auteur à des sanctions disciplinaires conformément aux règles applicables au sein de l'entreprise.

Selon la nature et la gravité des faits, les conséquences peuvent inclure :

- Des mesures disciplinaires ;
- La suspension ou la rupture d'une relation contractuelle ;
- Des poursuites civiles, administratives ou pénales.

Les sanctions sont appliquées dans le respect des lois locales et des procédures internes en vigueur.

Responsabilités

Les responsabilités de chacun sont définies comme suit :

Fonction	Responsabilité principale
Le Comité de durabilité du Conseil d'administration	Examine les orientations stratégiques en matière d'éthique et de conformité et formule ses recommandations au Conseil d'administration.
Le Président-Directeur général	Définit et approuve la politique et promeut une culture d'intégrité au sein du groupe.
La Secrétaire générale	Supervise la cohérence globale du dispositif éthique, conformité et contrôle interne, et veille à son articulation avec la gouvernance du Groupe.
La Directrice durabilité	Supervise le déploiement opérationnel du dispositif éthique et conformité, s'assure de la cohérence avec la stratégie durabilité du Groupe et assure le reporting auprès des instances de gouvernance.
Le Comité de pilotage durabilité	Supervise le dispositif de gouvernance de la démarche éthique, veille à la cohérence du déploiement de la politique.
Le Responsable conformité	Pilote le déploiement de la politique, la sensibilisation, le suivi des alertes et le pilotage du dispositif anticorruption.
La Directrice de l'audit interne	Coordonne les différentes analyses des risques et mène des audits de processus.
Le Directeur ressources humaines	Garantit l'intégration des exigences de la politique dans les processus RH et accompagne les actions de formation.
Le Directeur financier	Garantit le respect des exigences de la politique dans les processus financiers.
Les Responsables achats industriels et achats indirects	Garantissent l'application des exigences de la politique dans les relations avec les fournisseurs et prestataires.

Suivi et révision

Une feuille de route Durabilité accompagne cette politique et est régulièrement mise à jour en cohérence avec l'évolution de la stratégie du Groupe. Elle fixe des objectifs ambitieux et mesurables pour l'ensemble de nos indicateurs de performance.

Cette politique fait l'objet d'un suivi et est révisée pour tenir compte des évolutions des attentes des parties prenantes et des exigences réglementaires. Les actions menées et indicateurs associés sont publiés annuellement dans le rapport de durabilité du Groupe.

Le Comité exécutif et l'ensemble du management de Lectra s'engagent à soutenir le déploiement de cette démarche, à laquelle chacun est appelé à contribuer.



Annexe

Remplir ce formulaire et l'envoyer à votre manager et à la boîte ethics.compliance@lectra.com

Déclaration d'une situation de conflit d'intérêts

Nom	
Prénom	
Fonction	
Nom et qualité du tiers concerné	
Nom du point de contact chez le tiers	
Description de la relation contractuelle du tiers avec Lectra. Préciser si elle concerne les bénéficiaires effectifs, la direction ou un employé.	
Description de la situation de conflit (réel ou potentiel)	
Évitement : la personne en conflit est déchargée de sa mission. Partage d'informations : divulgation de la situation à toutes les parties prenantes ; causes du conflit, mesures mises en place, évolution des causes jusqu'à sa disparition. Retrait de la prise de décision : la personne exposée à un conflit d'intérêts s'abstient de toute décision mais reste dans l'affaire pour la mise en œuvre des décisions prises. Refus : refuser une proposition pour éviter la situation de conflit d'intérêts (par exemple, refuser un cadeau).	
Date de la déclaration	